Ministere de la Transisiton Digitale	Unité-Progrès-Justice
SECRETARIAT GENERAL	
DIRECTION DES RESSOURCES	
HUMAINES	

Décision N°____/MFPTPS/SG/DRH
Accordant un Congé maladie 1 à 10 jours

BURKINA FASO

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DECIDE

Article 1: Un Congé maladie 1 à 10 jours à solde entière, est accordé du 17/05/2023 au 24/05/2023 inclus, à KABORE RELWINDE JOSAPHAT ARMAND matricule 371270, 1 en service à la Direction des Système d'Information (DSI).

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

Pour le Ministre et par délégation Le Secrétaire général

Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre National

Ampliations: